

0262 1X01871F

EARL LECOMTE
1 rue du Stade
10380 PLANCY L'ABBAYE

Téléphone : 03 25 37 43 59
Télécopie : 03 25 37 38 05

COMMUNE DE PLANCY L'ABBAYE

LIEU-DIT « LA CRAYERE »

SECTION YB - PARCELLE 15

Demande de prélèvement d'eau

(en application des décrets n° 93-742 et n° 93-743 du 29 mars 1993)

Forage dans un système aquifère autre qu'une nappe d'accompagnement d'un cours d'eau

(Rubrique 1.1.0 de la nomenclature)

Régime de la Déclaration

EARL LECOMTE
1 rue du Stade
10380 PLANCY L'ABBAYE

Téléphone : 03 25 37 43 59
Télécopie : 03 25 37 38 05

Demande de prélèvement d'eau

(en application des décrets n° 93-742 et n° 93-743 du 29 mars 1993)
Forage dans un système aquifère autre qu'une nappe d'accompagnement d'un cours d'eau
(Rubrique 1.1.0 de la nomenclature)

1 – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

Demandeur : EARL LECOMTE
Adresse : 1 rue du Stade
10380 PLANCY L'ABBAYE
Téléphone : 03 25 37 43 59
Télécopie : 03 25 37 38 05

2 – CARACTERISTIQUES DU FORAGE :

Emplacements : *Confer Plan de localisation à 1/25000 – Chap. 8.*

Commune : Plancy l'Abbaye

Lieu-dit : La Crayère

Références cadastrales : Section YB - Parcelle 15

Equipements :

Type de pompe : immergée

Capacité de prélèvement en m³/h : 78 m³/h

Profondeur prévisionnelle du forage : 20 m

Diamètre intérieur du forage : 315 mm

Dispositif de comptage : compteur mécanique.

3 – ELEMENTS PERMETTANT D'APPRECIER L'ACTIVITE

Utilisation :

Irrigation de 10 à 20 ha de cultures légumières (Pommes de terre – Betteraves – Légumes - Endives) au sein d'un ensemble parcellaire de 38 ha (appartenant à l'EARL) + 10 ha par échanges = 48 ha.

| *Les surfaces à irriguer figurent sur le Plan de localisation à 1/25000 – Chap. 8.*

Exploitation prévue :

Le tableau ci-dessous correspond aux diverses cultures (Pommes de terre ou betteraves ou légumes ou ...) pouvant être présentes sur 20 ha de terres irriguées.

Le nombre de jours de pompage par an est directement lié au débit réel (60 m³/h [au minimum pour actionner un arroseur] à 78 m³/h) d'exhaure de la pompe, en fonction des hauteurs manométriques. Les durées fournies ci-dessous correspondent à des arrosages en continu 24h/24. Dans la réalité des faits, en fonction de la pluviométrie ou à contrario des incidents et maintenance, ces durées peuvent être divisées ou multipliées par 1.5 à 2.

Nom de la culture	Période de pompage	Nombre de jours de pompages par an	Nombre de passage par an mini-maxi	Lame d'eau par passage (mm)	Quantité d'eau prélevée par an mini-maxi
Cultures irriguées systématiquement					
Pommes de terre	Juin à Août	20 à 26 (78 m ³ /h) 25 à 34 (60 m ³ /h)	6 à 8	30	36000 à 48000 m ³ /an
Légumes	Juin à Août	13 à 17 (78 m ³ /h) 17 à 22 (60 m ³ /h)	6 à 8	20	24000 à 32000 m ³ /an

Autres cultures irriguées occasionnellement					
Endives	Mai à Septembre	40 m ³ /ha			800 m ³ /an au maximum
Betteraves	Juin à Août	7 à 13 (78 m ³ /h) 13 à 17 (60 m ³ /h)	2 à 4	30	12000 à 24000 m ³ /an

Pour les calculs, on prendra les valeurs maximales.

Débits horaires escomptés en m³/h : 78 m³/h.

Caractérisation des groupes de pompage : groupe thermique insonorisé.

Estimation des prélèvements annuels moyens maximums : 36000 à 50000 m³/an .

4 – DOCUMENT D'INCIDENCE

Ce document a été réalisé par Patrick FRADET, hydrogéologue :

BEGF 4, rue de la Côte Bardin 52220 Montier en Der
Tel-Fax 03 25 04 29 81

4.1 - Etat initial :

| *Confer Plan de localisation à 1/25000 – Chap. 8.*

a) hydrographie (situation et caractéristiques des sources, cours d'eau, étangs, nappes)

Le puits (cote 86 m) sera implanté en pied d'un massif crayeux, dominant en rive droite la vallée de l'Aube.

La distance du projet à l'Aube est d'environ 1000 m au minimum.

Aucune source n'est présente en aval topographique du projet.

La source la plus proche (cote 87 m) correspond à l'émergence de la nappe de la craie qui donne naissance au ruisseau des Crouillères, situé à 1 100 m à l'Est du projet (impluviums différents).

Dans le lit majeur de l'Aube qui se développe pour l'essentiel en rive gauche, on note la présence de nombreux plans d'eau (carrières en exploitation ou restituées).

Dans le secteur, les terrains sont essentiellement constitués par une puissante assise crayeuse érodée où se sont déposées par places des alluvions (plaine alluviale de l'Aube). Ces deux ensembles aquifères renferment des nappes (nappe de la craie – nappe alluviale) en liaison hydrodynamique.

b) géologie (extrait de carte et caractérisation des formations géologiques rencontrées)

| *Confer extrait de la carte géologique d'Arcis sur Aube – Chap. 8*

| *Confer Coupes géologique et technique prévisionnelles du puits – Chap. 8*

L'extrait de la carte géologique Arcis sur Aube à 1/50000 permet de constater que le puits sera implanté dans la craie (C4 – Coniacien), sous couverture très fine de grèzes crayeuses de bas de versant (GP).

En se basant sur les résultats lithologiques de puits proches, on peut estimer la succession lithologique suivante :

- + 00.00 m à 3.50m : Terre végétale puis Grèzes crayeuses
- + 03.50 m à 30.00 m : Craie délitée et Craie dure avec blocs
- + 30.00 m à 35.00 m : Craie grasse dure avec blocs et
Craie marneuse

Le projet, en terminaison périclinale d'un massif crayeux, ne se situe pas dans une zone potentiellement très fissurée (ce qui est le cas des vallons secs et des zones en bordure immédiate de la vallée de l'Aube) et le débit de production sera sans doute limité.

c) hydrogéologie : caractérisation de l'aquifère sollicité

Désignation – description

Le puits sera creusé au sein de terrains du Crétacé présents sous un recouvrement de terrains d'altération (Grèzes).

Les eaux seront prélevées au sein de l'aquifère crayeux : nappe libre de la craie.

Type de porosité (valeur de la porosité efficace)

Dans ce secteur, les eaux circulent au sein de la craie dans des fissures qui sont particulièrement développées dans les axes de vallons ou en bordure immédiate.

Dans le cas d'espèce, le projet se situe dans une zone où la fissuration reste potentiellement réduite, du fait de l'éloignement par rapport à la vallée de l'Aube et à la vallée du ruisseau des Crouillères ; le puits n'étant pas également situé dans un vallon sec.

La perméabilité de pore sera sans doute complétée par une porosité de fissure réduite.

La porosité efficace dans des conditions similaires peut être évaluée à 5 %.

Perméabilité

La perméabilité de la craie au droit du puits à réaliser peut être estimée dans le contexte à 10^{-5} m/s.

Niveau piézométrique et sens d'écoulement

Le niveau piézométrique pourrait se situer vers - 4 m en hautes eaux. Le niveau de la nappe pourrait sans doute baisser de quelques décimètres en basses eaux - étiage.

Le sens d'écoulement général des eaux au droit du projet se fait sensiblement en oblique en direction de l'Aube. Le sens d'écoulement des eaux au droit du puits se fera donc sensiblement du NNE vers le SSO.

En tenant compte des cotes et de la position du niveau statique estimé, on constate que la pente se fera bien en direction du SSO avec un gradient assez élevé de l'ordre de 0.9 %. Ceci implique que le cône d'appel sera dirigé plus largement vers l'amont que vers l'aval écoulement.

Le sens d'écoulement régional se fait selon l'axe de l'Aube en direction de l'Ouest.

| *Confer Schéma hydrogéologique – Chap. 8*

Le captage AEP de Plancy l'Abbaye est situé en bordure rive droite du ruisseau des Crouillères, en partie aval.

Le bassin versant de ce captage est situé en latéral écoulement du projet.

Le projet se situe en dehors des périmètres de protection du captage AEP : activité ni interdite ni réglementée à ce titre.

| *Confer Délimitation des périmètres de protection du captage AEP de Plancy l'Abbaye – Chap. 8*

Productivité prévisionnelle.

Le puits d'irrigation semble pouvoir produire en hautes eaux une eau en quantité suffisante (données foreur) pour alimenter un enrouleur, sans entraîner de rabattements excessifs.

En fonction des données hydrogéologiques théoriques, la réalisation d'un préforage semble souhaitable.

Outre le captage AEP, il existe divers puits agricoles dans le secteur qui semblent fournir un débit suffisant pour l'irrigation ; ces puits étant cependant implantés en limite des écoulements (zones potentiellement fissurées).

Relation existante avec les eaux superficielles : néant (tubage plein et cimentation en tête prévus).

d) environnement :

Description et topographie

Le projet est situé en pied d'un massif crayeux occupé essentiellement par des cultures. Cette zone n'est pas considérée comme inondable.

L'ouvrage sera implanté en sortie Nord du village.

Désignation des forages existants dans un rayon de 3 km

Confer Inventaire des points d'eau Infoterre et
Plan de localisation à 1/25000 – Chap. 8.

A partir des données issues du serveur Infoterre du BRGM et d'observations sur site, seuls les puits englobés dans un rayon de 3 km, en activité et/ou utiles à la compréhension du projet sont retenus et figurent sur les plans.

L'alimentation actuelle en eau potable de la commune de Plancy l'Abbaye est assurée par le captage AEP situé à l'Est du village.

Le bassin d'alimentation du captage se développe vers le NNE (confer Forme des périmètres de protection) ; donc pas en direction du projet de l'Earl.

L'examen de la carte « Influence des forages d'irrigation sur les captages d'eau potable » du département de l'Aube (Doc. BRGM – Edition 1990) montre que le puits sera implanté dans une zone aquifère de productivité supérieure à 20 m³/h, en limite de 2 zones : influence moyenne à forte – « Nécessité d'étudier les interférences possibles avec le captage d'eau potable si le point de prélèvement pour irrigation est prévu dans le même bassin d'alimentation ».

Les interactions entre le puits de l'EARL et la zone de captage AEP seront impossibles ; les bassins d'alimentation étant distincts et les cônes d'appel ne se recoupant pas (conférer plus avant dans le texte).

Inventaire des sources de pollution dans un rayon de 300 m

Occupation des sols

- Habitations / bâtiments divers : Village – 350 m
- Zones urbanisées / industrielles : Proximité immédiate
- Carrières / gravières : Ancienne carrière à 700 m
au Nord – décharge.
- Végétation : Cultures

Infrastructures

- Routes : D 7 – 500 m à l'Est
- Chemin : Accès site
- Voies ferrées : Néant
- Canaux : Néant
- Réseaux d'assainissement : Néant
- Rivières : Aube 1000 m

Origine agricole

- Dépôts de fumier : Non
- Stockage d'engrais : Non
- Epandage d'engrais : Oui
- Epandage de produits de traitement : Oui

Origine industrielle

- Usines : Oui
- Stockage produits : Oui
- Rejets d'effluents ponctuels : Non
- Epandage, lagunage effluents industriels : Non
- Epandage, lagunage effluents agricoles : Non

Origine urbaine

- Fosses septiques : Oui
- Station d'épuration : Non
- Rejets ponctuels (eaux pluviales, déversoirs d'orage) : Oui
- Décharge d'ordures ménagères et remblais divers : Oui (carrière)
- Cimetière : Oui

Zones d'épandage: Néant

4.2 - Incidence du projet sur l'environnement :

a) au niveau quantitatif :

Les interactions possibles :

Par rapport au captage AEP, les effets de par une différentiation totale des bassins d'alimentation sont peu probables.

Idem pour les puits agricoles.

Détermination de la transmissivité et du coefficient d'emmagasinement :

La perméabilité supposée de la craie fissurée étant de 10^{-5} m/s au minimum, la hauteur aquifère productive (15 m) étant liée à la profondeur du puits, la transmissivité peut être estimée comme suit :

$$T = 1.5 \cdot 10^{-4} \text{ m}^2/\text{s}$$

Cette valeur est inférieure à celle observée au droit du captage AEP et des captages proches des grands écoulements.

On rappellera que :

La transmissivité est égale au produit du coefficient de perméabilité, K , par l'épaisseur de l'aquifère, b . Elle s'exprime en m^2/s .

$$\text{Transmissivité, } T(\text{m}^2/\text{s}) = K(\text{m/s}) \cdot b(\text{m})$$

Le coefficient d'emmagasinement peut être estimé à 0.1.

Le rayon d'action peut être calculé comme suit :

Le rayon fictif, R_f , est la distance à laquelle le rabattement, calculé par l'expression de C.E. JACOB, est nul.

Expression de JACOB :

$$s = (0.183 Q) / T \cdot \log [(2.25 T t) / (x^2 S)]$$

avec

s = rabattement mesuré dans un piézomètre, en mètres.

Q = débit de pompage constant en m³/s.

T = transmissivité en m²/s.

S = coefficient d'emmagasinement.

.../... Dans l'aquifère à nappe libre, le coefficient d'emmagasinement est égal en pratique, à la porosité efficace. .../... (G. CASTAGNY 1982)

t = temps écoulé, à un instant donné, depuis le début du pompage, en secondes.

x = distance du piézomètre à l'axe du puits en mètres.

$$\text{Pour } s = (0.183 Q) / T \cdot \log [(2.25 Tt) / (x^2 S)] = 0$$

L'expression devient :

$$Rf = 1.5 \sqrt{(Tt / S)}$$

Dans le cas d'espèce :

$$T = 1.5 \cdot 10^{-4} \text{ m}^2/\text{s}$$

$$S = 0.10$$

Ce qui permet d'élaborer le tableau suivant où figure le rayon d'action fictif (Rf) en fonction du temps :

Temps			Rf	
Jours	Heures	Secondes		
		12	43200	10
1	24		86400	13
7	168		604800	32
14	336		1209600	44
21	504		1814400	54
30	720		2592000	64
60	1440		5184000	90
90	2160		7776000	110
120	2880		10368000	126
180	4320		15552000	154
365	8760		31536000	219

A partir des calculs théoriques, il faudrait donc plusieurs années de pompages en continu pour que le cône d'appel atteigne le secteur du captage AEP et/ou l'axe des écoulements pérennes.

Les interactions sur les eaux de surface, les autres puits agricoles et le captage seront donc nulles en condition normale d'irrigation : 31 jours de pompages au maximum par an et ce, d'une manière fractionnée permettant une réalimentation de la zone de prélèvement.

Ces calculs confirment l'absence d'effet notable sur les points d'eau et les écoulements.

Evaluation du rabattement induit

Le rabattement maximal induit par le pompage peut être estimé par la formule suivante :

$$\Delta = V / S.e$$

Avec :

$$V = \text{volume pompé} = 50\,000 \text{ m}^3$$

$$e = \text{porosité efficace} = 0.05$$

$$S = \text{surface du bassin versant}^* = 600\,000 \text{ m}^2.$$

* partie périclinale du massif - bassin versant se développant vers le NNE.

Dans le cas d'espèce : $\Delta = 1.67 \text{ m}$

La nappe dans le secteur des pompages sera donc rabattue localement au maximum de 1.70 m durant la période de prélèvement.

Dans la réalité des faits, des rééquilibrages seront effectifs entre les divers bassins et cette incidence sera plus réduite.

Bilan hydrique ou importance des prélèvements vis à vis des écoulements

Si les effets sur les écoulements et les autres puits sont, en fonction des données estimées non notables, il convient cependant d'estimer l'impact sur les réserves de la nappe de la craie.

Par rapport aux précipitations efficaces (175 mm – données BRGM) tombant dans l'impluvium en amont du projet (600 000 m²), les prélèvements (50 000 m³ au maximum par an) représenteront environ 50 % de la réalimentation (105 000 m³) du coteau (impluvium).

Ce prélèvement reste acceptable vis à vis de la réalimentation (recharge de la nappe) dans l'impluvium dominant le puits sachant qu'aucun autre prélèvement n'est présent.

b) au niveau qualitatif :

La nappe de la craie étant libre, il conviendra d'empêcher toute infiltration de produits polluants (hydrocarbures et huiles des groupes thermiques) ; ceci répondant aux orientations du SDAGE et à la législation.

- Le forage sera réalisé par une entreprise spécialisée : application de la législation et de la charte qualité par le foreur.
- Le puits sera équipé selon les règles de l'art, avec mise en place d'une cimentation en tête et pose d'un capot de fermeture obturé.

Ceci permettra d'empêcher tout retour de fluides vers la nappe.

- La pompe sera alimentée par un groupe électrogène installé sur une aire étanche avec rétention.

4.3 – Compatibilité du projet avec le SDAGE :

Le projet semble compatible avec les différents objectifs du SDAGE SEINE NORMANDIE.

On peut ainsi constater que :

- de par la puissance de régénération de la nappe de la craie, le projet ne peut interférer de façon notable sur l'alimentation du captage AEP et des autres points de prélèvement ;
- la liaison entre le projet et les écoulements ne peut être effective de par les distances.

- la mise en place d'une aire spécifique étanche et la présence d'une cimentation annulaire permettront d'éviter toute contamination vers la profondeur ;
- les prélèvements ne toucheront pas aux réserves de la nappe de la craie et seule une partie de la réalimentation sera prélevée au sein d'une nappe non incluse dans les zones de sauvegarde de la ressource ;
- la mise en place d'un compteur permettra de chiffrer les prélèvements réels ; la technique (et le matériel) d'irrigation étant optimisés.

5 – MOYENS DE SURVEILLANCE

⇒ Un compteur mécanique permettra de mesurer les débits prélevés.

⇒ Un registre des prélèvements sera tenu.

6 – AVIS DU MAIRE

Confer pièce jointe – *Chap. 8.*

7 – REMARQUES DIVERSES

Date prévisionnelle du début des travaux : 2004

Date de mise en service des pompes : 2004

Fréquence d'utilisation des forages : 31 jours au maximum sur une période maximale allant de Juin à Septembre.

8 – ELEMENTS GRAPHIQUES

- Carte au 1/25000ème avec emplacement de la zone de prélèvement et de tous les éléments existants dans l'environnement.
- Délimitation des périmètres de protection du captage AEP.

- Carte géologique.
- Coupes géologique et technique prévisionnelles de l'ouvrage.
- Schéma hydrogéologique.
- Documents INFOTERRE.
- Avis du Maire.

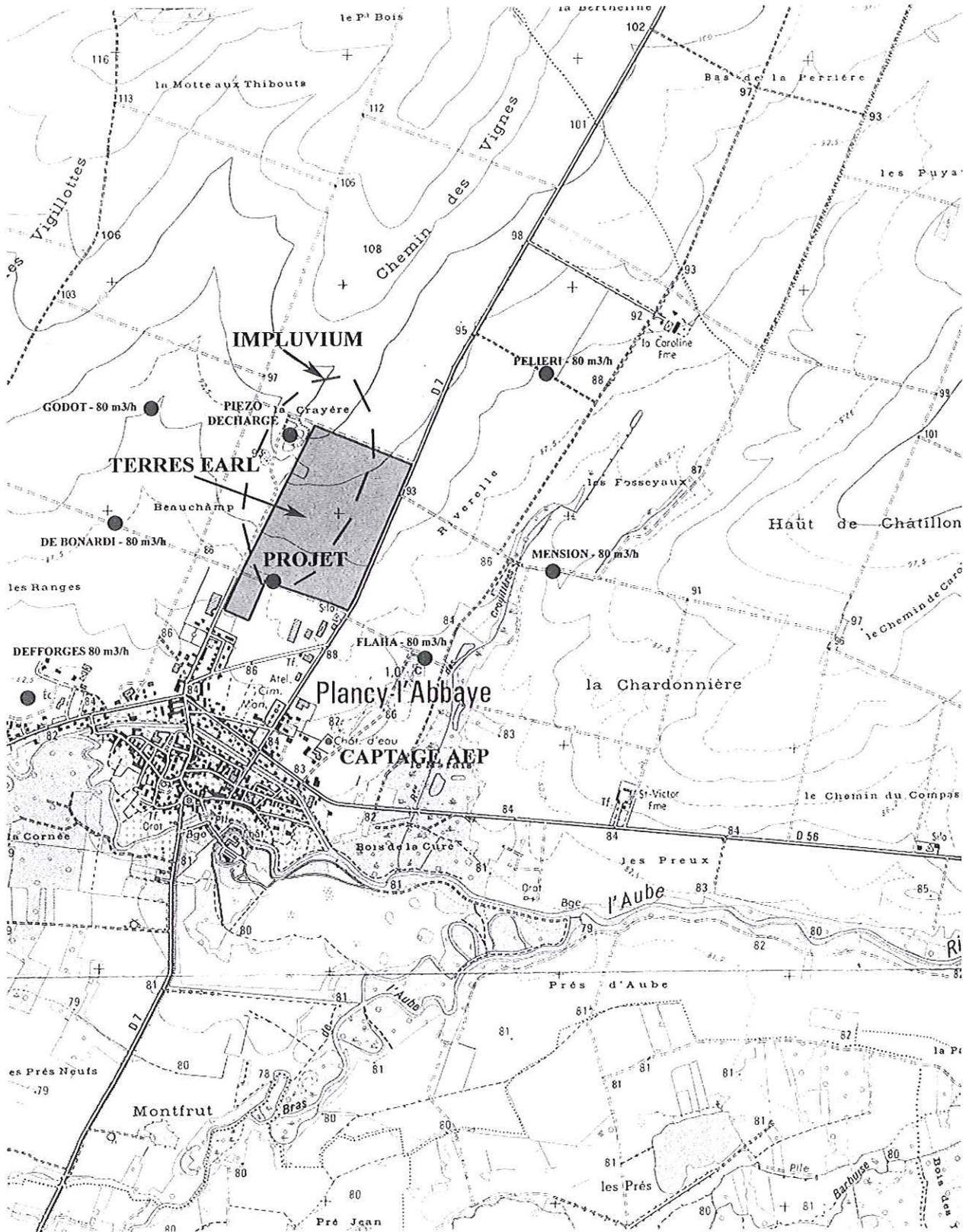
Fait à Plancy l'Abbaye
le 05 Janvier 2004

Le pétitionnaire



PLAN DE LOCALISATION

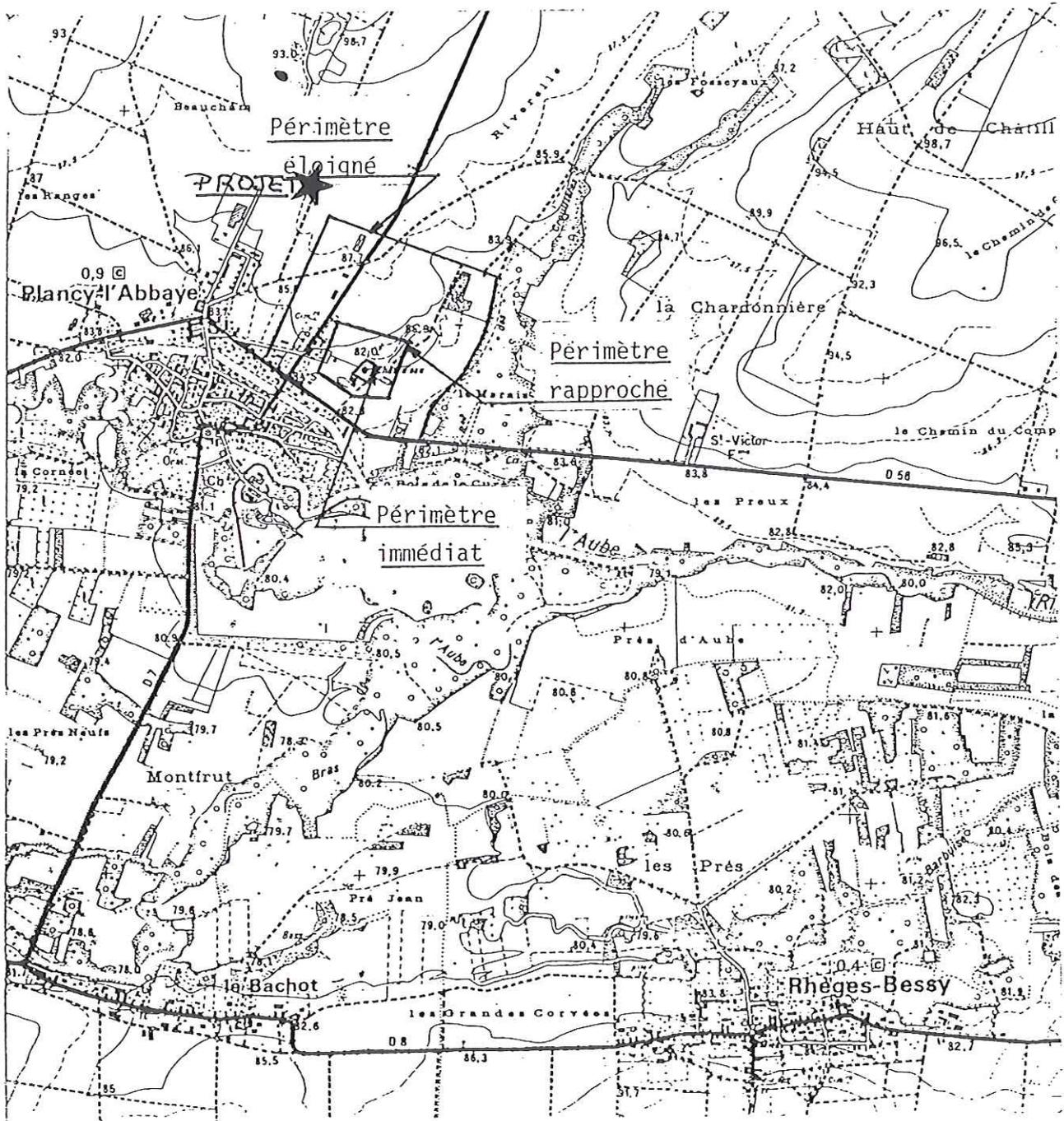
0262 N 0187/PL



ECHELLE 1/25000 - CARTE IGN 2816 O - PLANCY L'ABBAYE

PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIAT

RAPPROCHE ET ELOIGNE



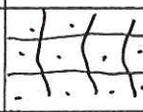
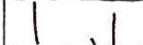
0262 N 0187/F/65

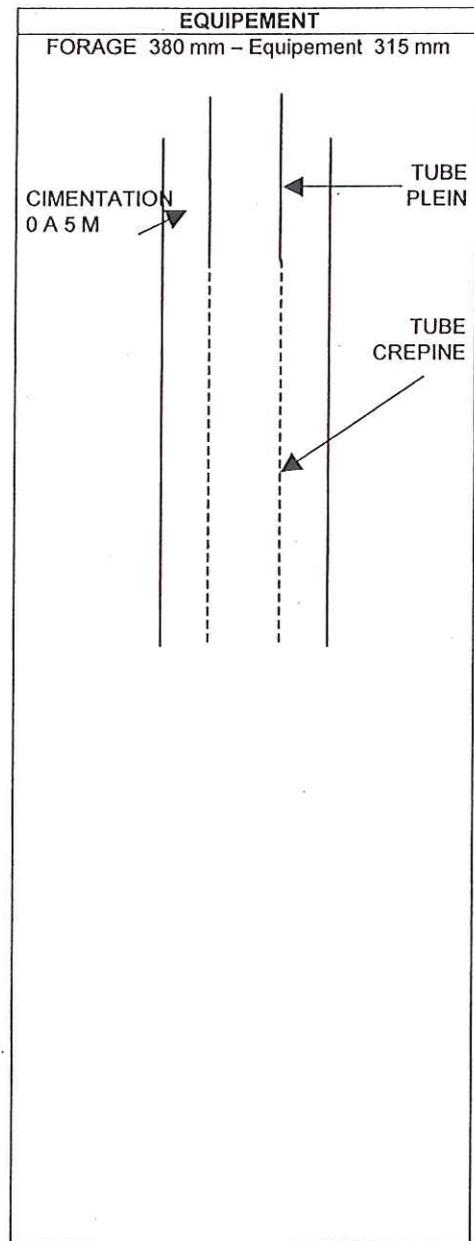
EARL LECOMTE
1 rue du Stade
10380 PLANCY L'ABBAYE

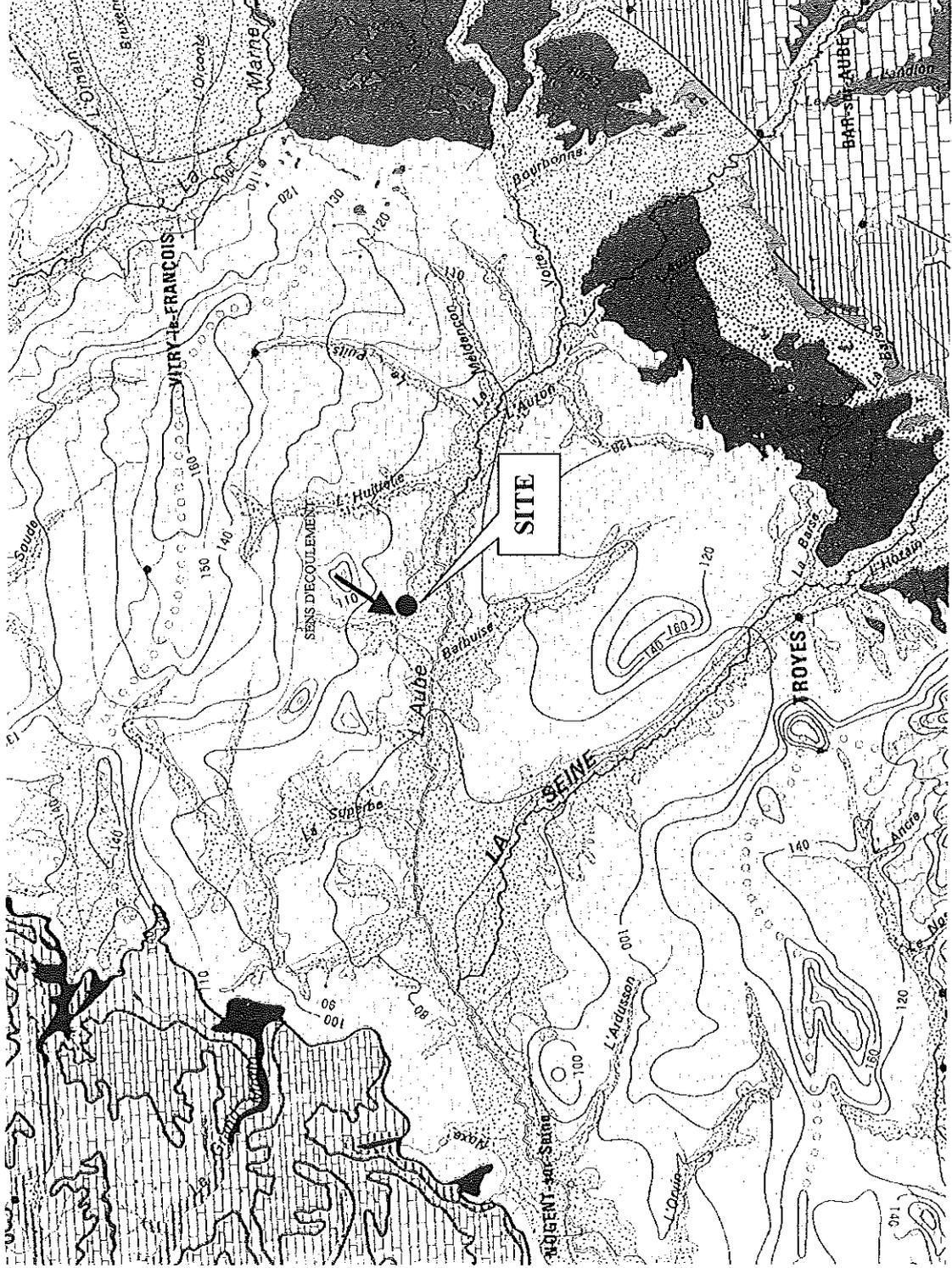
Téléphone : 03 25 37 43 59
Télécopie : 03 25 37 38 05

Coupes géologique et technique prévisionnelles de l'ouvrage

Numéro d'identification national : xxxx-xX-xxxx

LITHOLOGIE			
PROF.	DESCRIPTION	LOG	
0	SOL		
5	GREZE		
10	CRAIE		
15			
20			
25			
30			
35			
40			





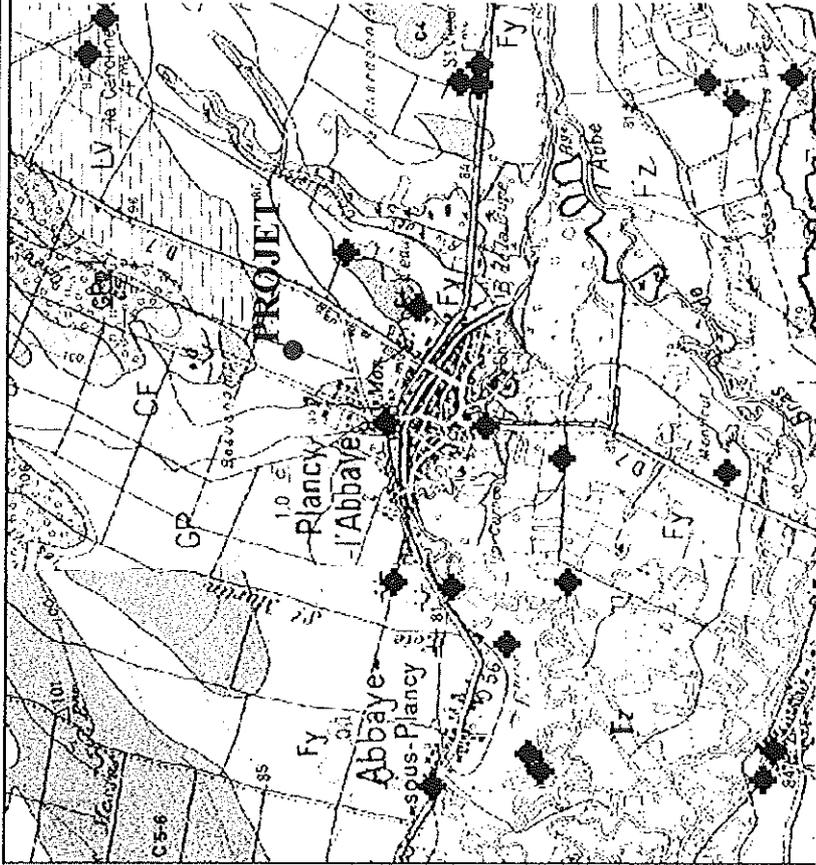
EXTRAIT DE LA CARTE HYDROGEOLOGIQUE DU BASSIN DE PARIS

- Ouvrages BSS Visible < 1/600000
- Log Foreur BSS Visible < 1/600000
- Ouvrages BSS avec dossier scanné Visible < 1/600000
- Ouvrages BSS non renseigné Visible < 1/600000
- Pays (Monde) 1/600000 < Visible
- Régions (France) 1/600000 < Visible
- Carte à 1 / 1 000 000 scannée 1/600000 < Visible
- Carte 1/50 000 scannée par dalles Visible < 1/600000

Objet Interrogeable :

Ouvrages BSS

Cartes et données



Map navigation controls including zoom in/out, pan, and a scale bar showing 100m. A scale of 1/34277 is indicated.

NUM. NATIONAL	COMMUNE	LIEU DIT	NATURE	PROF. ATTEINTE	DIAMETRE	TUBAGE	FIN TRAVAUX	ETAT	OUVRAGE	UTILISATION	X	Y	Z
02614X0002/PI1	PLANCY-L'ABBAYE	FORAGE EOLIENNE	FORAGE		5				ACCES.MESURE.PRELEV.	EAU-CHEPTEL.	718522	2397539	78.97
02614X0006/PU	ABBAYE-SOUS-PLANCY(L')	PUITS PARTICULIER	PUITS	3							718337	2398084	80
02614X0011/PU	CHARNY-LE-BACHOT	PUITS PARTICULIER	PUITS	6.3							719481	2395877	82
02614X0012/PU	CHARNY-LE-BACHOT	PUITS PARTICULIER	PUITS	3.5							718381	2396228	82
02614X0020/FO	ABBAYE-SOUS-PLANCY(L')	EOLIENNE DERRIERE L'EGLISE	FORAGE	3.7							719142	2397658	80
02614X0022/FP2	PLANCY-L'ABBAYE	ABRELUVOIR	FORAGE	2.5					ACCES.MESURE.PRELEV.	EAU-CHEPTEL.	719492	2397318	79.01
02614X0023/PU	CHARNY-LE-BACHOT	PUITS PARTICULIER	PUITS	3.1							718541	2396168	82
02614X0025/S22	PLANCY-L'ABBAYE	PIEZOMETRIE AUBE	SONDAGE	6			01/10/1977		ACCES.MESURE.PRELEV.T		718432	2397469	78.64
02614X0035/F.IRR1	PLANCY-L'ABBAYE	LES MERIES	FORAGE	24	315		10/02/1992		ACCES.MESURE.PRELEV.T	EAU-IRRIGATION.	719493	2398288	82
02614X0036/R.Y3027	PLANCY-L'ABBAYE		FORAGE	36			01/01/1980		REBOUCHE.		719455.576	2397967.91	81
02621X0001/PU1	PLANCY-L'ABBAYE	FERME LA CAROLINE	PUITS	10.5							722465	2400016	91
02621X0002/PU2	PLANCY-L'ABBAYE	PUITS APPARTENANT A LA COMMUNE	PUITS	5.05							720393	2398337	83
02621X0003/P	PLANCY-L'ABBAYE	LA CROIX PHILIPPE	PUITS	9.25					ACCES.EXPLOITE.MESURE, PAROI.	EAU-COLLECTIVE	721043	2398167	84.78
02621X0004/PU4	PLANCY-L'ABBAYE	STATION POMPAGE	PUITS	5.75							722304	2397945	86
02621X0007/FO1	CHARNY-LE-BACHOT	FERME ST VICTOR	FORAGE	10.7							720611	2395626	84
		CHEMIN DU GUE - FORAGE INCENDIE	FORAGE										
02621X0012/F.IRR1	PLANCY-L'ABBAYE	FERME SAINT-VICTOR	FORAGE	11	500		30/06/1965		ACCES.TUBE-METAL.PRELEV.MESURE.E	EAU-IRRIGATION.	722293	2397835	84
02621X0013/FP3	PLANCY-L'ABBAYE	FORAGE EOLIENNE	FORAGE	5			01/01/1945		ACCES.MESURE.PRELEV.R	EAU-CHEPTEL.	720111	2398437	79.91
02621X0016/PA	PLANCY-L'ABBAYE	FORAGE EOLIENNE	FORAGE	4					ACCES.EXPLOITE.MESURE, PRELEV.REMBLAI	EAU-CHEPTEL.	720192	2397357	79.94
02621X0020/S21	SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE	PIEZOMETRIE AUBE	SONDAGE	6			01/10/1977		ACCES.MESURE.PRELEV.T		722312	2396565	80.78
02621X0022/PT1	PARS-LES-ROMILLY	PONT DE PLANCY	AFFLEUREMENT-EAU						UBE-METAL.				
02621X0023/PT1	CHARNY-LE-BACHOT	PONT DE CHARNY	AFFLEUREMENT-EAU						ACCES.MESURE.PRELEV.		720373	2397787	80.55
02621X0030/FLAHA	PLANCY-L'ABBAYE	LA CROIX PHILIPPE	FORAGE	18	800		30/04/1985		ACCES.MESURE.PRELEV.		719741	2395857	79.13
02621X0034/F.IRR2	PLANCY-L'ABBAYE	FERME SAINT-VICTOR	FORAGE	20	480		15/07/1960		ACCES.TUBE-METAL.PRELEV.MESURE.E	EAU-IRRIGATION.	721354	2396566	84
02621X0071/FO21	RHEGES	NORD DE LA COMMUNE	PIEZOMETRE	20	125		29/10/2002		ACCES.MESURE.PRELEV.T	EAU-IRRIGATION.	722403.485	2397835.223	84
02621X0073/FO22	RHEGES	NORD COMMUNE	PIEZOMETRE	20	125		30/10/2002		CREPINE.TUBE-PLASTIQUE	PIEZOMETRE.	722332.87	2396085.692	81.61
									CREPINE.TUBE-PLASTIQUE	PIEZOMETRE.	722191.109	2396401.927	81.39

INVENTAIRE DES POINTS D'EAU - SERVEUR INFOTERRE DU BRGM

MAIRIE
DE
PLANCY-L'ABBAYE

10380

ARRONDISSEMENT
DE NOGENT-SUR-SEINE

Tél. 03 25 37 40 35

Je, soussigné Monsieur James LIONNET, Maire de la Commune de PLANCY-L'ABBAYE, émets un avis favorable à la réalisation et à l'exploitation d'un puits sur la parcelle cadastrée YB 15 ou YB 17 sous réserve :

↳ que la distribution en eau potable reste prioritaire;

↳ que les aménagements spécifiques de la tête de puits soient conçus de telle manière qu'aucun retour de polluant vers les eaux souterraines ne soit possible (cimentation en tête – bac de rétention étanche et couvert au droit du groupe électrogène et du stockage éventuel d'hydrocarbures).

Fait le 28 novembre 2003

Le Maire,



James Lionnet